



## Suppression indemnités trop précoce

Par **Lamenais**, le **12/04/2011** à **20:28**

Bonjour,

Le directeur de l'établissement public où je travaille a supprimé mes indemnités (majoration outre-mer de 40%) lors de mon séjour (motivé) en métropole. Or il s'est trompé sur la date de départ, supprimant cette indemnité alors que j'étais encore sur place : cela constitue-t-il un vice de procédure ou de forme ? et cela invalide-t-il la décision, légale en droit mais inexacte en fait ?

Merci.